



Syndicat constructif et représentatif

La DGFIP braquée, la confiance ébranlée, des agents déstabilisés.

Sommaire :

Page 1 :
Edito – La DGFIP braquée, la confiance ébranlée, des agents déstabilisés
Page 2 : Suite de l'édito – Elections professionnelles – Arrêts maladie et temps partiel thérapeutique

Contact :

Syndicat National CFTC
Finances Publiques

Adresse :
Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris

Courriel :
syndicat-national@cftc-
dgfip.fr

Site internet :
<https://www.cftc-dgfip.fr>

S'inscrire à la liste de diffusion :

Les conséquences à long terme des cyberattaques dont la DGFIP a été la victime au cours de cet été 2026 ne peuvent se mesurer aujourd'hui.

A cette heure, seuls peuvent être faits les constats que les moyens n'ont pas été mis au bon niveau, ni au bon endroit, lorsqu'il a fallu protéger le volume de données en constante augmentation dans les silos de la DGFIP. Financiers et humains, même si la DGFIP ne peut faire plus que les moyens budgétaires qui lui sont alloués, elle pouvait faire d'autres choix, elle devait faire d'autres choix.

D'autres choix que d'investir dans des applicatifs qui n'ont d'autre vocation in fine que de supprimer des emplois en transférant la tâche sur l'utilisateur à la place d'un agent (GMBI).

D'autres choix que d'investir des sommes pharaoniques dans des projets qui n'aboutissent que partiellement au bout d'une décennie et dont l'utilité n'apparaît pas après sa mise en place (PILAT).

Oui la DGFIP aurait dû choisir d'investir dans des solutions sécurisantes pour les accès des agents (double authentification en vigueur depuis longtemps ailleurs).

Dire que le coffre fort est plein, c'est bien ! Faire en sorte qu'on ne puisse pas en forcer la porte, c'est encore mieux !

Or, la DGFIP cumule le double privilège de détenir un nombre extraordinaire de données (plusieurs dizaines de milliards) et que parmi celles-ci certaines sont sensibles et confidentielles. Deux excellentes raisons, qui auraient dû être suffisamment éclairantes, pour aller vers un choix plus sécuritaire.

Il est difficile d'entendre que les faiblesses en matière de sécurité du PIGP étaient connues mais qu'elles ont été sous-

évaluées.

Il est difficile d'entendre que la France n'a toujours pas transposé en droit français, sans qu'aucune raison compréhensible ne soit avancée, la directive européenne NIS 2 dont l'entrée en vigueur devait intervenir en octobre 2024. Or les éléments qu'elle contient imposent un relèvement conséquent des niveaux de sécurité en matière informatique et d'accès aux données.

Il est des domaines, comme la cybersécurité, où « l'analyse risque » devrait laisser place au « quoi qu'il en coûte ».

Reste que la confiance en notre administration sera écornée par ces fuites de données fiscales confidentielles. Cette confiance était pourtant le fruit du travail acharné de tous les agents de la DGFIP. Leur conscience professionnelle hors norme, leur permet au quotidien d'être présents, dans des conditions qui se dégradent régulièrement, au côté des usagers pour les accompagner, répondre à leurs demandes et les aider dans leurs démarches.

Ce vol de données, les agents le vivent comme le sabotage de leur travail quotidien.

Alors que des individus malfaisants ont été appréhendés par les services de sécurité dans le cadre de ces vols, pour restaurer cette confiance, l'administration, sans état d'âme, compte sur les agents ! Comme d'habitude. Ceux-là même qui sont vilipendés, salis par les médias et les réseaux populistes, devront expliquer, rassurer, câliner les contribuables inquiets.

Pourtant ce sont aussi les mêmes agents dont le pouvoir d'achat fond, dont les

Lire la suite ->



Cela vous intéresse !

suite de l'édito -> salaires sont gelés, et qui sont stigmatisés lorsque sont abordés les sujets des retraites ou des primes dans la fonction publique, dans la précampagne présidentielle pour 2027 qui a déjà commencé.

Pour la CFTC DGFIP qui a pleinement participé à la journée de mobilisation du 29 septembre pour la revalorisation des salaires dans la fonction publique, il est grand temps de renforcer le rôle central de l'humain à la DGFIP comme dans toute la sphère publique, en lui donnant les moyens d'exercer correctement et dignement ses missions !

Du 3 au 10 décembre 2026, élections professionnelles à la DGFIP !



Comme tous les 4 ans vous êtes appelés à désigner vos représentants dans les instances qui touchent à la vie du ministère, de la DGFIP, de votre direction et interviennent dans la gestion de votre grade.

Ainsi, CSAM (Comité Social d'Administration Ministériel), CSAR (Comité Social d'Administration de Réseau), CSAL (Comité Social d'Administration Local) et CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale) sont les quatre structures dont vous renouvellerez les membres.

Parce que la diversité des interlocuteurs et des approches des problématiques permet de les aborder sous tous les angles et de proposer des solutions, le vote pour la CFTC, seule ou en alliance est essentiel !

Depuis 8 ans la présence de la CFTC se renforce dans toutes les instances, nationales et locales !

Continuons sur cette lancée !

Du 3 au 10 décembre 2026, à chacun des 4 scrutins, votez pour la CFTC, seule ou en alliance, pour faire entendre toujours plus fort la voix d'un syndicalisme différent et constructif !



Arrêts maladie et temps partiel thérapeutique : ce qui change

Un décret paru fin juillet 2026 modifie en profondeur les congés maladie et le temps partiel thérapeutique dans les trois versants de la fonction publique. Derrière la technicité du texte, un déplacement net : plus de pouvoirs de contrôle pour l'employeur, des délais qui s'allongent pour l'agent.

La CFTC Fonction Publique alerte : la santé ne doit pas devenir une variable d'ajustement budgétaire. Décryptage complet et revendications dans l'article.



La CFTC DGFIP vous en parle !



Rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle est désormais pérennisée dans la fonction publique... mais avec des conditions nettement moins favorables pour les agents.

Après une expérimentation de six ans, le dispositif est maintenu. Mais les nouvelles règles applicables en 2026 réduisent fortement les montants de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC), notamment avec un plafond divisé par deux. Alors, concrètement, combien pouvez-vous toucher ? Quelles sont vos garanties ? Et que devient votre indemnisation chômage ?

Pour y voir plus clair, la CFTC DGFIP vous propose son « Bon à savoir » et la CFTC Finances fait le point sur ce qui change.



Réseau : où est l'humain ?



330 services appelés à disparaître d'ici 2030... et toujours la même logique : restructurer, déplacer, regrouper, adapter.

Alors que les agents et leurs représentants dénoncent le manque d'informations, le mal-être et les conséquences humaines des réorganisations successives, l'administration annonce une nouvelle « adaptation du réseau », dans la continuité du NRP.

Centres d'appels, plateformes, France Services, buralistes... les solutions se multiplient. Mais où est passée la place de l'agent de la DGFIP ?

Peut-on continuer à déplacer des agents comme de simples pions, sans mesurer les conséquences humaines de ces transformations ?

À la DGFIP, derrière chaque poste, chaque service et chaque restructuration, il y a un être humain. La CFTC DGFIP vous propose son décryptage et pose une question essentielle : l'humain est-il encore au cœur des décisions ?

Rentrée des IFiP stagiaires

La rentrée est finie... la CFTC DGFIP était au rendez-vous !

À Clermont-Ferrand comme à Noisiel, nos équipes ont accueilli les nouveaux inspecteurs stagiaires. Nos militants ont présenté notre organisation et notre conception d'un syndicalisme de proximité, à l'écoute et aux côtés des agents.





PSC : six mois après, les agents rendent leur verdict

Six mois après la mise en place de la protection sociale complémentaire, la CFTC Finances publiques a donné la parole aux agents à travers notre sondage avec un questionnaire sur le volet santé de la PSC. Solidarité, accessibilité, protection des plus fragiles étaient les objectifs affichés de la réforme. Au final, un agent sur dix seulement estime qu'ils sont atteints.

Une facture qui monte

Deux tiers des agents interrogés (67,1 %) constatent que leur reste à charge global a augmenté alors que dans le même temps seulement 1 agent sur dix indique une baisse de celui-ci. Les agents qui ont fait le choix d'une couverture plus élevée que le socle considèrent eux aussi être moins bien remboursés. Les agents jugent un coût globalement plus élevé que leur ancienne couverture mais surtout un tiers des agents regrette le tarif important des cotisations pour les ayants droit, conjoint et enfants. Pour un dispositif présenté comme un progrès social financé pour moitié par l'employeur, ces résultats interrogent.

Des agents en manque d'informations

Plus de sept agents sur dix (71,2 %) déclarent ne pas être pleinement informés des garanties, des options et des conséquences financières du dispositif auquel ils cotisent chaque mois. Le déploiement chaotique du dispositif porte sa part de responsabilité, puisque près d'un agent sur deux (48,4 %) a rencontré au moins une difficulté lors de son adhésion. Les informations diffusées par l'administration et les opérateurs, insuffisantes ou contradictoires, n'ont pas répondu aux interrogations des agents. Ce n'est pas un détail : ce manque d'accompagnement sur les options, la couverture familiale ou une possible demande de dispense, à titre d'exemple, n'ont pas permis aux agents de faire un choix éclairé sur leur adhésion.

Le vrai point de crispation : la prévoyance

Le thème de la prévoyance ne figurait dans aucune de nos questions. Vous avez pourtant massivement recentré le débat sur ce thème. Plus d'un tiers des commentaires libres la mentionnent près d'un agent sur cinq s'oppose à son caractère obligatoire. Vous insistez sur le coût de la cotisation assise sur la rémunération brute (primes comprises) qui n'offre pas de garanties suffisantes. Le maintien de rémunération en congé maladie vous semble insuffisant. Nous n'oublions pas les collègues en longue maladie, en invalidité ou en situation de handicap qui, de leur côté, sont nombreux à décrire un sentiment de traitement différencié alors que le dispositif est censé protéger les plus fragiles. « *Le problème de la PSC, c'est la prévoyance : l'adhésion est obligatoire pour un socle sans garanties.* »

L'administration pointe un problème de communication, pas vous.....

L'administration serait tentée de conclure à un déficit de pédagogie des opérateurs comme difficulté dans l'acceptation de la PSC par les agents. Nos résultats vont à l'encontre de cette affirmation : 39,8 % des agents qui déclarent avoir été clairement informés estiment que la PSC ne répond pas à ses objectifs. Sans surprise, la principale source d'insatisfaction concerne son coût. Plus de trois agents sur quatre (77,6 %) placent la baisse des cotisations et le coût des options en tête de leurs priorités. Viennent ensuite au cœur de vos demandes la réduction des restes à charge ainsi que la difficulté à contacter un opérateur humain et non un chatbot.

Ce que nous portons

La CFTC Finances Publiques demande :

- la publication du bilan complet de la première année d'exécution ;
- la mise en place d'un document de référence lisible présentant, pour chaque garantie le montant du remboursement effectif ;
- la révision du coût pour les familles, la prise en compte des familles monoparentales ainsi qu'une hausse de la participation employeur ;
- le réexamen du volet prévoyance et de son socle obligatoire avec, a minima, une prise en charge à hauteur de 50 % par l'employeur de son coût ;
- un traitement digne des situations de fragilité, avec un interlocuteur identifié et joignable.

Merci

Répondre à une enquête prend du temps. Écrire un commentaire argumenté en prend davantage. Plus d'un répondant sur deux l'a fait, et c'est cette matière-là qui a donné à cette consultation sa force : elle nous a permis d'identifier un problème que nous n'avions pas anticipé : la prévoyance.

Consultation « PSC : votre avis compte », ouverte du 15 juin au 14 août 2026.